

DATE DE CONVOCATION : 24 MAI 2017

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M. CLERC - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGER - J.P. SIMON – M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA - P. ORMECHE - E. RAMBEAU - S. HIBON-MINET – C. FULPIN – K. PERROIS – C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à E. GARNIER – P. FRÉON donne pouvoir à J.P. SIMON - J.P. ZUCCHI donne pouvoir à K. PERROIS – S. LABROUSSE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE -

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS: K. GAI – P. FRÉON - J.P. ZUCCHI – S. LABROUSSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: J.P. SIMON

OBJET : AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR JEUX ET ACTIVITÉS AU BAIN DES DAMES – ACTIVITÉ TRAMPOLINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la volonté de l'équipe municipale de dynamiser le site du bain des Dames pendant la saison d'été,

CONSIDÉRANT la proposition faite pour l'installation d'un trampoline par la SARL PBF Sensations durant la saison d'été,

CONSIDÉRANT que cette proposition a été retenue,

Monsieur le Maire donne lecture des principales conditions auxquelles le preneur devra se conformer :

- Signature d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public du 01 Juillet au 02 Septembre 2017,
- Acquiescement d'une redevance hebdomadaire de 25 Euros,
- Sécurisation du site impérative : entrée côté haut et fermeture de la barrière en bois après la clôture du service,
- Ouverture possible tous les jours du 01 Juillet au 02 septembre 2017, heure maximale de fermeture fixée à 1 heure (sans dépassement) et à 2 heures le vendredi et le samedi, exception faite pour le 14 juillet 2017,
- Fourniture de tickets gratuits qui seront remis à l'AILAN, les tickets seront imprimés par la commune,
- L'assurance responsabilité civile professionnelle devra être souscrite avant le début de l'activité et une attestation sera remise aussitôt en Mairie,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré PAR **23 VOIX POUR** :

- ✚ Accepte la conclusion avec Monsieur GARNIER et Mademoiselle FAURE, gérants de la SARL PBF Sensations demeurant à Angoulême (16), d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'utilisation du site du Bain des Dames du 01 Juillet au 02 septembre 2017,
- ✚ Fixe le montant de la redevance hebdomadaire à 25 Euros.
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents y afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE